



Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE

Cahier des charges

**ETUDE DE L'EVOLUTION DES POPULATIONS D'INSECTES ET DE
LEURS HABITATS SUR LE SITE NATURA DU CAPCIR, CARLIT ET
CAMPCARDOS (ZSC FR9101471) POUR 2026**



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PARTIE 1 : Objet et contexte	1
1.1 OBJET DU MARCHE.....	1
1.2 CONTEXTE.....	1
PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	3
2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION.....	3
2.2 ESPECES CIBLEES ET AIRE GEOGRAPHIQUE	3
2.3 PRESTATIONS ATTENDUES	4
2.4 LIVRABLES ET FORMAT	5
2.5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS.....	5
2.6 CONTACT	6
2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS	6
PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES	7
3.1 MAITRE D’OUVRAGE.....	7
3.2 INTERLOCUTEURS	7
3.3 OBJET DU MARCHE.....	7
3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	8
3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES	8
3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS	8
3.8 MODALITES D’INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS	9
3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
ANNEXES :.....	10

PARTIE 1 : Objet et contexte

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une étude sur les insectes dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos (FR9101471).

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de l'ex Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de Parc en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis ;
- Protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

1.2.2 Animation des sites Natura 2000

De par ses enjeux environnementaux remarquables, le Parc regroupe onze sites Natura 2000 couvrant ainsi plus de 60% de sa surface et se caractérise par la présence de sept réserves naturelles. Le territoire présente également de nombreuses zones liées aux inventaires ZNIEFF et ZICO, des sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope et abrite des espèces ciblées par des plans nationaux d'actions.

Ainsi, comme inscrit dans sa charte dans la vocation 1, le Parc a une forte responsabilité concernant la préservation de la biodiversité et est engagé dans l'animation de six sites Natura 2000 d'envergure réunis sous trois documents d'objectifs (**Figure 1**) : Massif du Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal-Carança (objectif opérationnel de sa charte - 1.2.5. Gérer les sites Natura 2000).

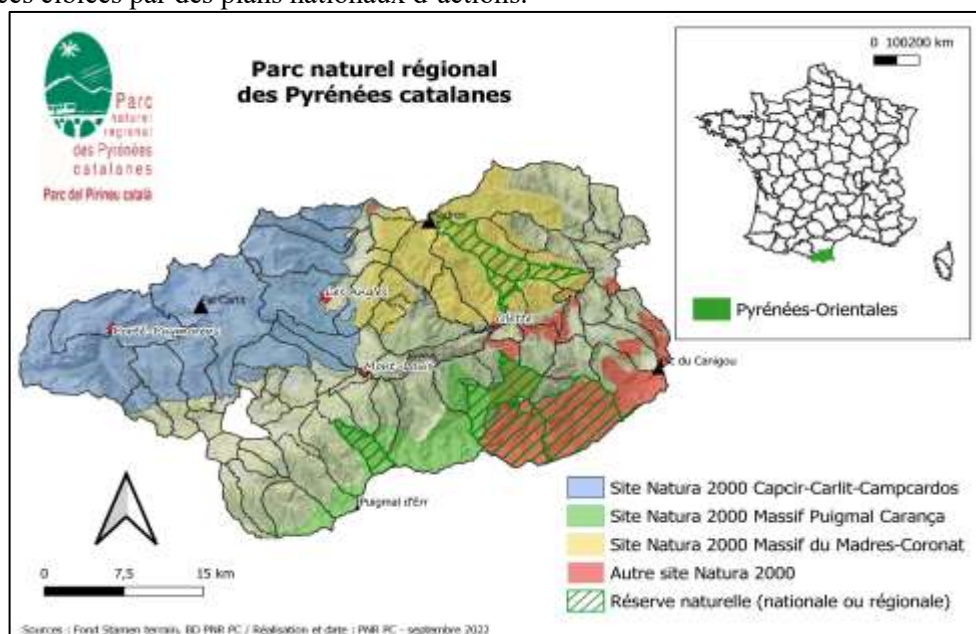


Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

1.2.3 Mise en œuvre des documents d'objectifs

Le Parc est chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos.

Le site du **Carlit, Capcir et Campcardos** est un site majeur des Pyrénées catalanes, et même d'Occitanie, notamment par son envergure, 39 667 ha (**Figure 3**). Il couvre ainsi un territoire de haute montagne, comprenant le point culminant du département des Pyrénées-Orientales, le Pic Carlit, à presque 3 000 mètres d'altitude. Récemment classé au réseau Natura 2000 avec un DOCOB validé en 2009, ce site abrite un riche patrimoine naturel qui lui a valu un classement au titre des deux directives européennes : une zone spéciale de conservation (ZSC FR9101471) et une zone de protection spéciale (ZPS FR9112024).

Le DOCOB du site intègre une action de priorité « urgent » relative à la connaissance des insectes : « Action CS.01 – Suivis insectes ». L'objectif final est de maintenir les espèces d'intérêt communautaires ou remarquables, pour ce faire, suivre leurs populations et leurs habitats et proposer des mesures répondant mieux aux menaces qui pèsent sur elles. Ces suivis nécessitent d'être renouvelées périodiquement et selon le même protocole standardisé. L'action CS.01, réalisée pour le moment uniquement en 2018 (si on exclut les inventaires de 2008 pour l'élaboration du DOCOB), indique un pas de temps de 2 ans.

L'évolution de la répartition de l'ensemble des espèces permet d'obtenir des informations scientifiques sur les impacts du changement climatique à une échelle locale ; celui-ci influant directement les limites de répartition altitudinale des espèces, ainsi que leur cortège et les effets de la gestion des milieux.

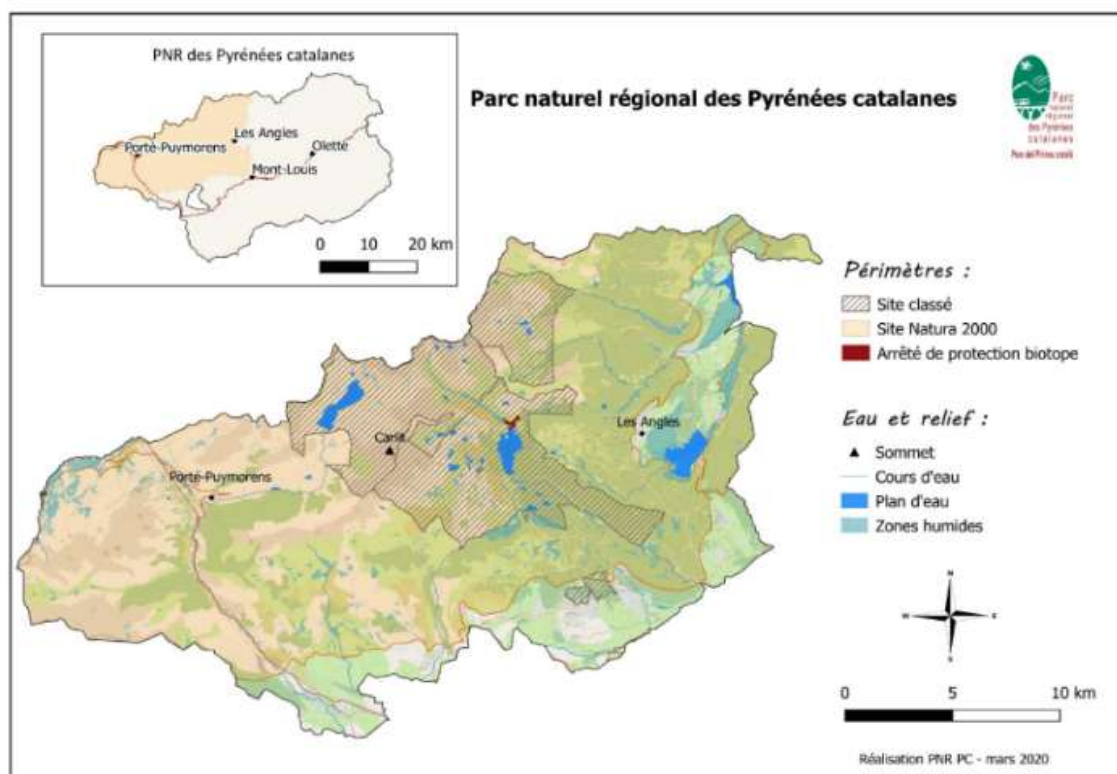


Figure 2 : Site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif général de l'étude est de mieux connaître les espèces de rhopalocères et d'odonates d'intérêt communautaire, de dresser une tendance de leur évolution sur le site Natura 2000 du Capcir, Carlit et Campcardos entre 2008 (date de l'inventaire mené dans le cadre de l'élaboration du DOCOB) et aujourd'hui et d'identifier des pistes de gestion.

2.2 ESPECES CIBLEES ET AIRE GEOGRAPHIQUE

2.2.1 Espèces ciblées

L'étude ciblera les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales présentées ci-dessous (**Tableau 1**). Ces espèces cibles sont les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales notamment mentionnées dans le Formulaire Standard des Données (FSD), dans les annexes 9 et 10 de la charte du Parc ou dans les annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Il conviendra de ne pas exclure les autres espèces identifiées dans le FSD ou toute autre espèce contactée. La liste complète des espèces identifiées au FSD est disponible à **l'annexe A**. En prenant en compte ces critères, le prestataire pourra ajouter des espèces à cette liste.

Genre espèce	Nom français	Statuts	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale
<i>Parnassius apollo</i>	L'Apollon	DH4	oui	LC
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Le Semi-Apollon	DH4	oui	NT
<i>Euphydryas aurinia pyrenesdebilis</i>	Le Damier de la Succise	DH2	oui	LC
<i>Boloria eunomia</i>	Nacré de la bistorte		oui	LC
<i>Maculinea arion</i>	L'Azuré du Serpolet	DH4	oui	LC
<i>Phengaris alcon</i>	Azuré de la croisettes		oui	NT
<i>Maculinea alcon</i>	L'Azuré des mouillères		oui	NT
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	DH2 DH4	oui	NT
<i>Aeshna grandis</i>	La Grande æschne			LC
<i>Aeshna juncea</i>	L'Æschne des joncs			NT
<i>Coenagrion hastulatum</i>	Agrion hasté			VU
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif			VU
<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastre bidenté			LC
<i>Somatochlora arctica</i>	Cordulie arctique			NT
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique			LC
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois			LC
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé			NT
<i>Leucorrhinia dubia</i>	Leucorrhine douteuse			NT
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir			VU
<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympétrum jaune d'or			NT
<i>Sympetrum vulgatum ibericum</i>	Sympétrum ibérique			NT

Tableau 1 : Espèces cibles

2.2.2 Aire géographique

L'aire géographique concernée par cette étude correspond au périmètre de la ZSC du **Capcir, Carlit et Campcardos**. (**Figure 2**).

Le site couvre les 15 communes suivantes : Les Angles, Angoustrine, Bolquère, Dorres, Enveitg, Fontrabiouse, Font-Romeu, Formiguères, Latour-de-Carol, La Llagonne, Matemale, Porta, Porté-Puymorens, Puyvalador et Targassonne (**Figure 3**).

Il présente une variété de milieux qui se traduit également par un patrimoine entomologique remarquable.

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs et missions :

Les objectifs et les missions de cette partie sont de :

- Mettre à jour les connaissances sur les rhopalocères et odonates d'intérêt communautaire et patrimoniaux.
- Mettre en lumière les dynamiques d'évolution des communautés de rhopalocères et odonates des différents points de suivi via la réalisation des inventaires de terrain et l'analyse des données récoltées ainsi que la comparaison avec les campagnes 2018 et 2008.
- Évaluer et mettre à jour l'état de conservation des populations de rhopalocères et d'odonates ciblées dans cette étude.
- Caractériser les points de suivis : disponibilité florale, raclage etc.
- Établir le lien entre, d'une part, l'évolution des rhopalocères et odonates et, d'autre part, les actions de gestion menées sur le site/les aménagements et les évolutions climatiques (menaces).
- Proposer des mesures de gestion en lien avec les pratiques agropastorales notamment afin de permettre d'assurer un bon état de conservation des espèces cibles pour chacun des secteurs (**Annexe B**).
- Actualiser les données du FSD.
- Si nouvelle(s) espèce(s) observée(s) leur faire une fiche espèce. Modifier si besoin les anciennes fiches espèces.

2.3.2 Prestations :

1) La réalisation des inventaires de terrain :

Historique : ce qui a été réalisé sur la ZSC *Capcir, Carlit et Campcardos* :

- En 2008, des suivis ont été réalisés lors de phase d'élaboration du DOCOB.
- En 2018, une étude sur les rhopalocères et odonates en annexes de la Directive Habits-Faune-Flore et à forte patrimonialité a été faite sur 10 secteurs.
- En 2023 ont été fait des suivis odonates au lac d'Aude.
- En 2025 ont été fait des suivis odonates sur la Bolloseta, l'estany del Racó et l'estany de la Pradella.

Modalités de réalisation des inventaires de terrain pour 2026 :

Ainsi, pour les prospections de terrain menées dans le cadre de cette étude, le prestataire pourra proposer un protocole qui soit cohérent avec ceux appliqués lors des études précédentes :

Pour l'entomofaune :

- Réaliser différents points de suivi répartis en 10 secteurs.
- Tenir compte des modalités de réalisation établies pour les études précédentes. Dans la mesure du possible, notamment en fonction des conditions climatiques, les dates des prospections de terrain devront être au plus près des dates de passage des études précédentes (des marges de manœuvre sont possibles et peuvent être pertinentes notamment en lien avec l'évolution climatique et l'augmentation des températures (*cf.* paragraphe 2.5.4)).

Pour la structure de végétation :

- Relever pour les points suivis à minima la ressource florale et l'indice de raclage.

Pour les zones humides :

- Description de la zone humide et de son état (assèchement, piétinement...).

2) Analyse des données :

- Le prestataire aura la charge d'analyser les données récoltées sur les 10 secteurs et de faire le lien avec les données de 2008 et 2018 ; et si concerné 2023 et 2025.

L'analyse des données doit permettre de :

- **Présenter l'évolution des rhopalocères et des odonates entre 2008 et 2026 pour le Capcir, Carlit et Campcardos.**
- **Evaluer l'état de conservation des espèces.**
- **Identifier des menaces pesant sur les différentes espèces.**

- **Proposer des actions de gestion** favorables à la préservation des espèces.

3) **La production d'une base de données et de couches cartographiques :**

Il est attendu la production d'une base de données et de couches cartographiques associées aux inventaires et de l'ensemble des observations résultant de la présente commande.

4) **La production d'une banque de photographies :**

La production d'une banque de photographies associées aux inventaires et aux observations de terrain est attendue.

5) **Une restitution lors d'un comité de pilotage :**

Le prestataire restituera le travail mené lors d'un comité de pilotage, instance de gouvernance des sites Natura 2000, fin 2026 ou début 2027. Une présentation en comité technique pourrait également être envisagée à l'automne 2026.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Les livrables attendus sont :

- **Un rapport de l'étude** qui précisera l'évolution des populations de rhopalocères et d'odonates sur le site du Capcir, Carlit et Campcardos. Il comprendra à minima la méthodologie utilisée, la synthèse des résultats et les cartes associées, l'évaluation de l'état de conservation de l'espèce, des propositions d'actions de gestion favorables à la préservation des espèces et l'identification des menaces sur le site.
Il sera important de rappeler les financeurs et de faire apparaître les logos associés.
Il sera au format « Microsoft word » ou « open office » et transmis en version numérique.
Il comprendra les éventuelle(s) nouvelle(s) fiche(s) espèces.
- **Un document intégrant les espèces identifiées et les caractéristiques des stations** (notamment structuration de la végétation et état des zones humides). Le choix du format du fichier est laissé à l'appréciation du prestataire (« Microsoft word », « Microsoft excel », « open office », etc.). Il sera transmis en version numérique.
- **Les fichiers cartographiques** des secteurs inventoriés intégrant les espèces identifiées. Ils seront au format « shp », compatibles avec QGIS et en projection Lambert 93.
- **Une banque de photographies** réalisées pendant l'étude avec le contrat de cession des droits patrimoniaux d'auteur (**Annexe C**).
- Une présentation à destination du Comité de pilotage du site Natura 2000 du Capcir, Carlit et Campcardos au format « Microsoft Powerpoint », « PDF » ou « Open Office ».

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin.

2.5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission

Le prestataire proposera un calendrier précis pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases, en tenant compte de l'écologie des espèces et des étapes indiquées ci-dessous :

- Temps d'échanges prévu avec la chargée de mission Natura 2000 du site du Capcir, Carlit et Campcardos avant le lancement de l'étude.
- Réalisation des prospections de terrain en tenant compte de l'écologie des espèces.
- Intervention lors d'un comité de pilotage en fin d'année 2026 ou en début d'année 2027.
- Finalisation de l'étude et transmission des livrables avant le 31 décembre 2026 au plus tard (en raison de la clôture comptable, le paiement pourra intervenir en janvier 2027 dans ce cas).

2.5.2 Suivi de la mission

La mission a été validée par le Comité de pilotage, organe décisionnel, des sites Natura 2000. Une restitution de l'étude, réalisée par le prestataire, est à prévoir lors d'une réunion du comité de pilotage prévue à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027.

La chargée de mission Natura 2000 du Capcir, Carlit et Campcardos suivra la mission. Le contact technique

réfèrent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échanges avec la chargée de mission Natura 2000 du PNR PC est à prévoir.

Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au Parc les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM, à la DREAL et à la Région Occitanie qui seront destinataires de toutes les données.

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG.

2.5.4 Données à disposition du prestataire

Le prestataire aura accès aux données suivantes :

- Le DOCOB du site du Capcir-Carlit-Campcardos, validé en 2009, et données associées.
- Les données d'inventaires (habitats, faune, flore) disponibles dans la base de données du Parc (ces données ne sont pas exhaustives et ne concernent pas tout le territoire).
- Les inventaires réalisés en 2008, pour l'élaboration du DOCOB du Capcir, Carlit et Campcardos.
- L'étude entomologique (Lépidoptères rhopalocères et Odonates) sur le site du Capcir, Carlit et Campcardos de 2018.
- L'étude mise en œuvre des indicateurs RhoMéO Odonates sur deux zones humides du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, lac d'Aude et Dourmidou en 2023.
- L'étude Indicateurs RhoMeO Odonates – Mise en œuvre sur trois zones humides du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, la Bolloseta, el Racó et la Pradella en 2025.

2.5.5 Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site, sur la dangerosité de certains secteurs et sur les périodes de terrain. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

Le prestataire sera tenu d'informer le Parc de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

2.6 CONTACT

La responsable technique de la mission est Mona Garel-Yoh, chargée de mission Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos : 07.56.26.81.40 – mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr.

2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

L'animation des sites Natura 2000, cadre dans lequel s'inscrit la réalisation de cette étude, est financée par les crédits FEADER et la Région Occitanie.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHE

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs, le présent cahier des charges concerne la réalisation d'un suivi entomologique des odonates et rhopalocères endémiques, patrimoniaux et d'intérêt communautaire de la ZSC Capcir, Carlit et Campcardos.

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

Le budget dédié à la réalisation de la mission doit tenir compte de l'enveloppe de subventions prévisionnelle et de la capacité financière globale du Parc et ne pourra donc pas dépasser 25 000 €.

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit d'une prestation pleine et entière.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires que le maître d'ouvrage examinera au regard de leur intérêt et budget disponible.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations seront terminées au **31 décembre 2026 (en raison de la clôture comptable, le paiement pourra intervenir en janvier 2027)**.

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant **13 avril 2026 à 12h00** à l'adresse suivante : mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr et en copie à patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options. Une attention particulière sera portée à la démarche environnementale du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour en évaluer la valeur technique de l'offre.
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires par exemples). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.
- Les CV de l'équipe intervenante et les expériences similaires. En cas de sous-traitance, il conviendra de le préciser dans le devis et le formaliser par l'acte de sous-traitance à remplir et signer par le titulaire et son sous-traitant.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire indiqué au 3.4.2 seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique : 60 points.
- Prix : 20 points.
- Respect du planning général proposé : 20 points.

3.6.3 Notification du marché

Après analyse et choix de l'instance décisionnaire, le Parc avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires de l'étude après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

L'animation des DOCOB Natura 2000 fait l'objet d'un financement par les fonds FEADER (Union Européenne) et par la Région Occitanie. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes et livrables attendus et validés.

La facture du solde de la prestation sera transmise au Parc obligatoirement avant le **31 décembre 2026**.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est régie par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocutrice à disposition des candidats est Mona Garel-Yoh, chargée de mission Natura 2000 du Capcir, Carlit et Campcardos – mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr – 07.56.26.81.40.

Pour acceptation du présent cahier des charges, Le candidat,

En date du :
Signature :

ANNEXES :

Annexe A : Liste des espèces et habitats inscrites dans le FSD du site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos.

Annexe B : Localisation des 10 secteurs priorités pour l'étude insectes de 2008 sur le site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos.

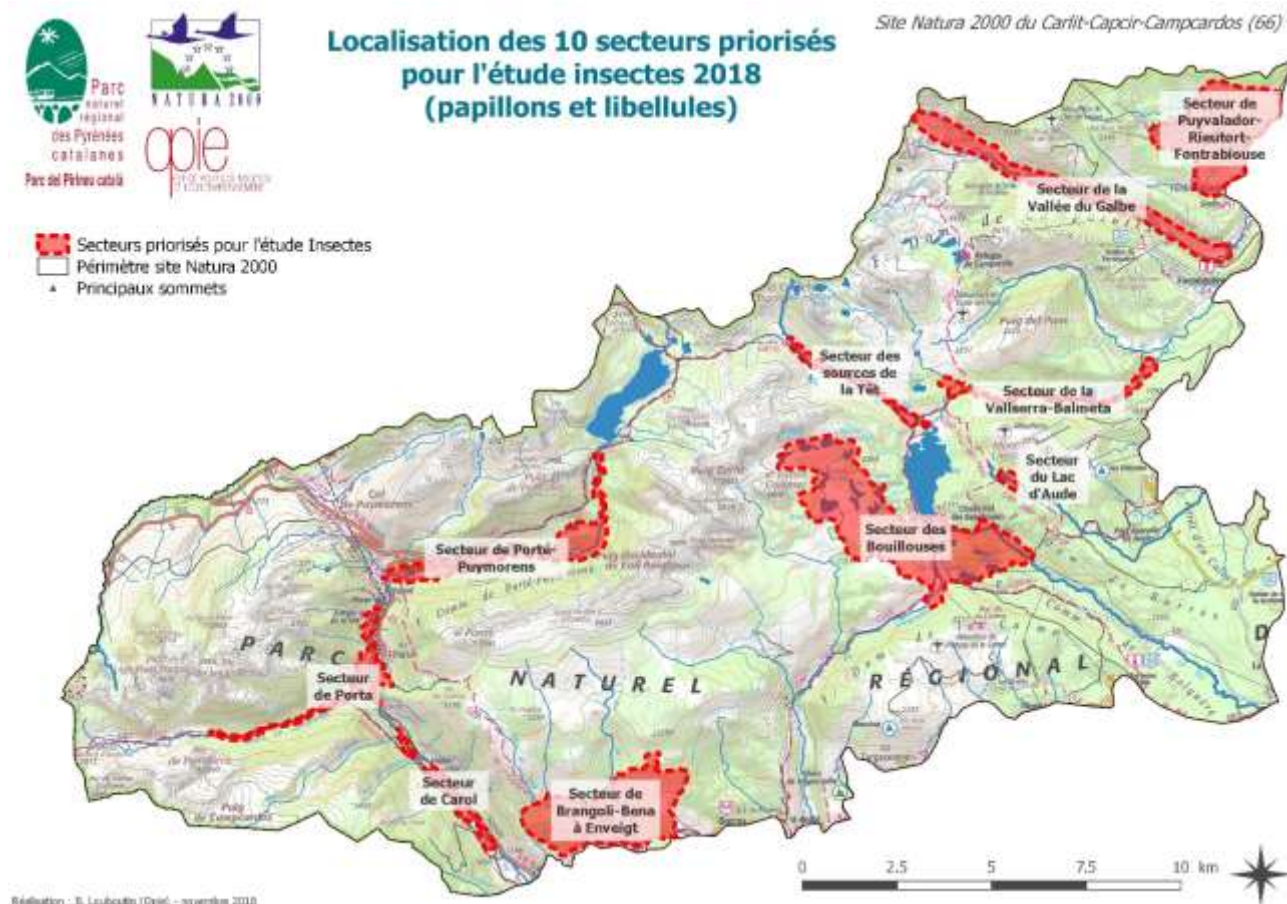
Annexe C : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.

Annexe A : Liste des espèces et habitats inscrites dans le FSD du site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos.

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	1301
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1305
Botryche simple	<i>Botrychium simplex</i>	1419
Le Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	1163
Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>	1758
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>	1386
Cuivré de la bistorte	<i>Lycaena helle</i>	4038
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083

Code Natura 2000	Nom
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3240	Saulaies à saule drapé des cours d'eau d'altitude
3260	Rivières à renoncules oligotrophe acides
4030	Landes thermophiles montagnardes et subalpines à callune
4060	Landes alpines et boréales
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110	Pelouses pionnières des dalles calcaires
6140	Pelouses fermées à Gispet
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude
6520	Prairies de fauche de montagne
7110	Tourbières hautes-actives
7140	Tourbières de transition et tremblants
7220	Communautés des sources et suintements calcaires
7230	Bas marais à carex de daval
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
8340	Glaciers rocheux
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

Annexe B : Localisation des 10 secteurs priorités pour l'étude insectes de 2008 sur le site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos.



Annexe C : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d’auteur.

**ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET
LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES**

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide – 66 360 Olette

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

.....
.....
.....
.....

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d’information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de la mission relative à **l’étude entomologiques des espèces de rhopalocères et d’odonates d’intérêt communautaire sur le site Natura 2000 Capcir, Carlit et Campcardos (FR9101471) de 2026.**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de tous supports numériques distribués gratuitement ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000.

CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante : © X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soit jamais ni recherché ni inquiété. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à , le

Le photographe	Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Michel GARCIA Président
----------------	--